

PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020 à 20 h 00, à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{mes} VALÉRIE BOURGOIN, JULIE NADEAU, MM. GILLES BEAULIEU, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

Est absent : M. André Caron, conseiller.

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Cette séance se tiendra sans public étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Nous procédons à l'enregistrement audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir de notre site Internet.

2020-07-089

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-07-090

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DU 1^{er} JUIN 2020

Attendu que

les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} juin 2020;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-07-091

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020

Attendu que

les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 25 mai 2020;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-07-092

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

Attendu que

les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 29 juin 2020;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-07-093

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020, totalisant une somme de 78 742,42 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 78 742,42 \$.

2020-07-094

EMBAUCHE DE MADAME MARYSE OUELLET À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu que M^{me} Ouellet a été embauchée (résolution 2020-02-020) pour un soutien administratif temporaire pour une durée indéterminée à raison de deux jours par semaine;

Attendu que le congé de maladie à M^{me} Thériault est d'une durée indéterminée;

Attendu qu' il est nécessaire d'avoir une ressource permanente pour occuper le poste de la direction générale;

Attendu qu' un affichage de poste a été fait à deux reprises dans le journal *Le Placoteux*, soit les éditions du 29 avril et du 6 mai 2020;

Attendu que le poste a aussi été publié sur le site Facebook et Internet de la Municipalité et sur le site *Québec Municipal*;

Attendu que des candidatures ont été déposées;

Attendu qu' une des candidatures a été retenue pour une entrevue, mais ne s'est pas avérée concluante;

Attendu que malgré tous les efforts, le poste est demeuré vacant;

Attendu que le conseil municipal a proposé le poste à M^{me} Ouellet;

Attendu qu' elle a accepté le poste;

Attendu que ce poste est permanent et ne sera pas aboli dans l'éventualité d'un retour de M^{me} Thériault;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska entérine l'embauche de M^{me} Maryse Ouellet au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe en date du 29 juin 2020;

2020-07-095

SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL ENTRE M^{ME} MARYSE OUELLET ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Attendu que M^{me} Ouellet est nouvellement employée à temps plein au sein de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

Attendu qu' un contrat doit être signé entre l'employé et l'employeur, en l'occurrence la Municipalité;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate M. Richard Caron, maire à signer le contrat pour et au nom de la municipalité et que ledit contrat soit rétroactif au 29 juin 2020.

2020-07-096

AUTORISATION POUR SIGNATURE DES CHÈQUES, DOCUMENTS ET AUTRES (ACCÈS D AFFAIRES) PAR M^{ME} MARYSE OUELLET, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Attendu que M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est entrée en poste le 29 juin dernier;

Attendu que la Municipalité désire autoriser M^{me} Ouellet à signer les chèques, les documents et avoir un accès à AccèsD Affaires;

Attendu que les signataires autorisés sont : M. Richard Caron, maire, M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière, M. Gilles Beaulieu, conseiller et Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe ;

Attendu qu' une résolution numéro 2019-10-137 a été adoptée pour ajouter M^{me} Roxanne Morin comme 2^e signataire;

Attendu qu' il y a lieu de modifier l'ordre des signataires;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte que M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit désignée comme 2^e signataire, en cas d'absence de la direction générale;

QUE le conseil municipal accepte M^{me} Roxanne Morin soit désignée comme 3^e signataire, en cas d'absence de la direction générale adjointe;

QUE M^{me} Ouellet soit autoriser à signer tous les documents;

QUE M^{me} Ouellet soit autorisée à avoir un accès aux comptes de la municipalité par le biais du système électronique AccèsD Affaires.

2020-07-097

REMBOURSEMENT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a procédé au renouvellement de son règlement d'emprunt relatif à l'assainissement des eaux portant le numéro 2008-133 en date du 6 octobre 2015 pour un montant de 149 500 \$ sur une période de 20 ans;

Attendu que ledit règlement deviendra à échéance le 13 octobre 2020 et que le solde dû est de 1 500 \$;

Attendu que le conseil municipal décide de rembourser le montant dû à l'institution financière à partir de son surplus accumulé à la date d'échéance;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska rembourse le solde du règlement d'emprunt portant le numéro 2008-133, soit un montant de 1 500 \$ et d'approprier un montant de 1 500 \$ au surplus accumulé le 13 octobre 2020 pour fermer ledit règlement d'emprunt.

2020-07-098

NOUVEAUX MANDATS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Attendu que tous les mandats des membres du comité consultatif sont venus à échéance le 12 mars 2020;

Attendu que le renouvellement a été mis en oubli;

Attendu que tous les membres ont été contactés afin de connaître leur intérêt pour le renouvellement de leur mandat pour deux (2) ans;

Attendu que tous ont répondu de façon positive ;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska soit constitué comme suit :

Siège no 1 : M. Michel Ferland, nouveau mandat de 2 ans, représentant municipal

Siège no 2 : M. Philippe Morneau-Hardy, nouveau mandat de 2 ans, représentant municipal

Siège no 3 : M^{me} Marie-Claude Soucy, nouveau mandat de 2 ans, représentante de la communauté

Siège no 4 : M^{me} Danielle Dionne, nouveau mandat de 2 ans, représentante de la communauté

Siège no 5 : M. Yves Lebrun, nouveau mandat de de 2 ans, représentant de la communauté

QUE M. André Caron soit nommé comme substitut municipal.

2020-07-099

ÉTUDE D'UNE DEMANDE DANS LE SITE DU PATRIMOINE – M. ROGER LAVOIE, 303, RUE DE L'ÉGLISE, SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Attendu que quiconque altère, restaure, répare ou modifie de quelque façon que ce soit, quant à son apparence extérieure, un monument historique cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation des caractères propres du monument auxquelles le conseil peut l'assujettir et qui

s'ajoutent à la réglementation municipale;

Attendu que nul ne peut agir sans donner un préavis d'au moins 45 jours et que la demande de permis tient lieu de préavis;

Attendu que l'ancien presbytère située au 303, rue de l'Église fait partie du site du patrimoine;

Attendu que les travaux touchant au presbytère doivent être approuvés par le comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que une demande a préalablement été déposée aux membres du CCU;

Attendu que tous les membres ont pris connaissance de ladite demande;

Attendu que les travaux projetés correspondent aux exigences du CCU;

Attendu que le projet consiste à remettre une porte arrière comme à l'époque et à refaire une galerie longeant les côtés Est et Ouest avec une véranda;

Attendu que le projet se divise en deux parties, soit la remise de la porte cette année et refaire la galerie d'ici deux ans;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise les travaux visant à remettre la porte arrière et à refaire la galerie longeant les côtés Est et Ouest.

2020-07-100

DEMANDE DE M. JACQUES JEAN POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU – 419, 4^E RANG OUEST (LOT 5 727 312)

Attendu que selon l'article # 1 du Règlement municipal No 208-2018, la construction, la reconstruction, la réparation et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite que le propriétaire fait parvenir au conseil municipal;

Attendu que selon l'article # 5 du Règlement mentionné, qu'avant de remblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux des travaux publics se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Jean soit autorisé à installer un ponceau au 419, 4^e rang Ouest (lot 5 727 312), en suivant les recommandations du responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

2020-07-101

**OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE
DU PETIT-MOULIN ET DE LA RUE DE L'ÉGLISE**

Attendu que l'appel d'offres numéro 2020-046 déposé sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour le pavage d'une section de la route du Petit-Moulin et de la rue de l'Église;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} juin 2020;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. au montant de 119 223,00 \$ excluant les taxes;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de Construction B.M.L. au montant de 119 223,00 \$ excluant les taxes pour le pavage d'une section de la route du Petit-Moulin et de la rue de l'Église.

2020-07-102

**DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA SOUMISSION
DE CONSTRUCTION B.M.L. DIVISION DE SINTRA INC. POUR LE
PROJET NO 2020-047 PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE
CENTRALE**

Attendu que le 1^{er} juin 2020, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a procédé à l'ouverture des soumissions pour le pavage d'une section de la route Centrale;

Attendu que le contrat a été octroyé à Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. et est valide pour une durée de 60 jours, soit du 1^{er} juin au 1^{er} août 2020;

Attendu que la Municipalité est en attente de la réponse d'un programme gouvernemental;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. une prolongation de 30 jours pour la validité de la soumission

2020-07-103

**AUTORISATION DE PROCÉDER AU 1^{ER} VERSEMENT DE JUIN 2020
À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale adjointe à effectuer le 1^{er} versement de juin à la Sûreté du Québec pour l'année 2020 au montant de 19 478,00 \$.

2020-07-104

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE DE TÔLE
MUNICIPALE**

Attendu que la Municipalité a procédé à la vente de tôle usagée restante de l'Édifice municipal par soumission;

Attendu que trois soumissions ont été déposées au bureau municipal;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ensemble de la tôle est vendu pour la somme de 200,00 \$.

2020-07-105

TRANSFERT DE L'ADHÉSION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX (ADMQ) AU NOM DE M^{ME} JOSÉE THÉRIAULT POUR M^{ME} MARYSE OUELLET

Attendu que la direction générale adhère à chaque année à l'Association des directeurs municipaux (ADMQ);

Attendu que l'adhésion annuelle 2020 a eu lieu en janvier 2020;

Attendu que l'adhésion est au nom de M^{me} Josée Thériault, mais elle est en congé de maladie pour une durée indéterminée;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande que l'adhésion au nom de M^{me} Josée Thériault soit transférée par sa remplaçante soit M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

2020-07-106

AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SAISONNIERS

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale adjointe à procéder à la préparation du devis et à envoyer les appels d'offres.

2020-07-107

DEMANDE DE COMMANDITE – BASEBALL MINEUR DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue en octroyant un montant de 50,00 \$.

2020-07-108

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À PROJEKTION 16-35

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion à Projektion 16-35 au montant de 50,00 \$.

2020-07-109

ADHÉSION ET DON À LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adhère à la Fondation

André-Côté pour un montant de 20,00 \$;

QUE la Municipalité donne un montant de 30,00 \$ en don à la Fondation.

2020-07-110

DEMANDE DE COMMANDITE DU JOURNAL LE TRAIT D'UNION DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue au montant de 50,00 \$ pour une commandite sous forme d'annonce publicitaire tel qu'indiqué.

2020-07-111

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille 2020-2021 au montant de 89,68 \$ taxes incluses.

VARIA

2020-07-112

DEMANDE DE M. CLAUDE LIZOTTE POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU – LOT 5 727 812

Attendu que selon l'article # 1 du Règlement municipal No 208-2018, la construction, la reconstruction, la réparation et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite que le propriétaire fait parvenir au conseil municipal;

Attendu que selon l'article # 5 du Règlement mentionné, qu'avant de remblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux publics se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Lizotte soit autorisé à installer un ponceau au lot 5 727 812, en suivant les recommandations du responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

2020-07-113

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 35.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale adj.
& secrétaire-trésorière adj.

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire